



ASSOCIATION
D'EXPLOITATION
DU CHATEAU DE BOUDRY

Tarifs et prix

**pour la location des salles du Château de Boudry,
pour les visites du Musée et les boissons servies**

1. Location des salles

Sous réserve de cas particuliers admis par le comité de l'Association d'exploitation du Château de Boudry, les prix de location suivants sont appliqués pour toutes les manifestations organisées au Château, quel que soit le locataire :

Locaux disponibles

	Journée (8h-17h)	Soirée (14h-3h)
--	------------------	-----------------

Salle des chevaliers

Jusqu'à 60 personnes	780 CHF	950 CHF
Jusqu'à 80 personnes	960 CHF	1'150 CHF
Jusqu'à 100 personnes	1'160 CHF	1'350 CHF

Mariage (cérémonie 1h environ)

Jusqu'à 40 personnes	200 CHF
De 40 à 100 personnes	300 CHF

Le montant de la location comprend :

- la mise à disposition des locaux et du matériel nécessaire à la manifestation disponible sur place ;
- la mise en place des tables et des chaises et leur rangement.

Le nettoyage se monte à 270 CHF.

Le nappage est compté séparément à hauteur de 2.50 CHF par personne.

La location de matériel de projection (écran tv avec technologie « click share ») est facturée 100 CHF.

Œnothèque

Pour des apéritifs (durée de 2h à 3 heures) 200 CHF

Les vins mis à disposition lors des différents évènements organisés au Château proviennent obligatoirement de l'Œnothèque cantonale.

Leur prix cave est majoré de 15.- de droit de bouchon afin de défrayer l'AECB et le traiteur exécutant.

Pour les groupes de 15 à 30 personnes, possibilité de louer le **caveau** et de faire appel à un traiteur pour la somme de 300 CHF (journée ou soirée).

Séminaire

Sous réserve de cas particuliers admis par le comité de l'Association, dans le cadre de l'organisation d'un séminaire, un forfait par personne sur mesure tenant compte du nombre de personnes et comprenant les éléments suivants est proposé :

- la location de la salle des Chevaliers entre 08h et 17h
- la mise en place du mobilier en fonction de la demande
- la location de matériel de projection
- le wifi dans la salle
- de l'eau minérale sur les tables et une corbeille de fruits
- un forfait café-croissant
- le nettoyage journalier de la salle

Pour toute demande inférieure à 30 personnes, merci de nous contacter pour obtenir un devis.

2. Annulation d'une réservation

En cas d'annulation d'une réservation par le locataire, moins de 60 jours avant la manifestation, le 50% du montant de la location reste acquis à l'Association d'exploitation du Château.

3. Visites du Musée

Les tarifs et conditions d'entrée au Musée sont fixés par la Société du Musée de la Vigne et du Vin.

Pour les locataires des salles du Château, la partie supérieure du Musée peut être visité sans guide (jusqu'à 22 heures au plus tard) pour un montant forfaitaire de CHF 50.-, quel que soit le nombre des visiteurs. Cette offre n'est toutefois possible que lorsqu'elle est combinée avec un service d'apéritif ou de repas servi par un traiteur agréé ou le coordinateur.

Il est strictement interdit de manger ou boire dans les locaux de la partie supérieure du Musée

5. Prix de vente des boissons au Château de Boudry

Les prix de vente des vins consommés sur place ou à l'emporter, figurent sur un document mis à disposition par les gestionnaires.

Les prix des autres boissons mentionnées à l'article 9 du règlement de location et utilisation des salles sont fixés par le traiteur, respectivement par les gestionnaires pour leurs services particuliers.

6. Abrogation, entrée en vigueur

Les présents tarifs ont été adoptés par le comité de l'Association d'exploitation du Château de Boudry le 26 mai 2021. Ils ont fait l'objet d'adaptations. Cette version entre en vigueur au 15 avril 2024 et dès cette date elle annule et remplace toutes dispositions antérieures ou contraires.

Boudry, le 1^{er} janvier 2026

Pour le comité de l'Association d'exploitation du Château de Boudry

Le président

Le secrétaire

Mathieu Erb

Francis Ballet